

Séance du

24 avril 2014

Procès VERBAL approuvé à l'UNANIMITE lors de la séance du 30 septembre 2014

Le 24 avril deux mille quatorze,

Le Conseil Municipal de la Commune du Palais-sur-Vienne, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Madame Isabelle BRIQUET, Maire,

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 avril 2014

Présents : Mme Isabelle BRIQUET - M. Ludovic GERAUDIE - Mme Corinne JUST - M. Denis LIMOUSIN – Mme Laurence PICHON - M. Martial BRUNIE - Mme Nadine PECHUZAL - M. Laurent COLONNA - Mme Carine CHARPENTIER - M. Christophe BARBE - Mme Paule PEYRAT - M. Christophe LABROSSE - M. Philippe ARRONDEAU - Mme Annie BONNET - M. Patrick DOBBELS - M. Christophe MAURY – Mme Joëlle BAZALGUES - M. Yvan TRICART - Mme Claudine DELY - M. Guénaël LOISEL - Mme Carole SALESSE – M. Cédric FORGET.

Représentée : Mme Michaëlle YANKOV par Mme Isabelle BRIQUET

M. Richard RATINAUD par M. Ludovic GERAUDIE

Mme Eliane PHILIPPON par Mme Corinne JUST

M. Jean-Claude MEISSNER par M. Patrick DOBBELS

Mme Fatiha ZEMANI par M. Martial BRUNIE

M. Dominique FOURTUNE par Mme Carole SALESSE à partir de la question n°37/2014

Monsieur Denis LIMOUSIN a été élu secrétaire de séance

Délibération	33/2014	Vote du budget communal 2014 et vote des taxes locales
Délibération	34/2014	Autorisation de Programme et Crédit de Paiement (AP/CP) pour la construction de la cuisine centrale
Délibération	35/2014	Autorisation de Programme et Crédit de Paiement (AP/CP) pour la mise en accessibilité des vestiaires des tribunes du stade Raymond Claveyrollas
Délibération	36/2014	Vote du budget de l'eau 2014
Délibération	37/2014	Subventions communales 2014
Délibération	38/2014	Admission en non-valeur sur le budget communal
Délibération	39/2014	Admission en non-valeur sur le budget AEP
Délibération	40/2014	Adhésion à l'association des Communes Jumelées du Limousin
Délibération	41/2014	Adhésion à l'association FACLIM (Fonds d'Art Contemporain des communes du LIMousin)
Délibération	42/2014	Désignation d'un correspondant Sécurité Routière
Délibération	43/2014	Désignation de correspondants "Défense" et "Pandémie"

Madame le Maire

En préambule de ce Conseil Municipal, je tiens à souhaiter la bienvenue à Dominique FOURTUNE qui est appelé à siéger suite à la démission de Madame Solange OLIVIER.

Dominique FOURTUNE

Merci, je suis le petit nouveau, je peux prendre une petite minute pour me présenter ?

Madame le Maire

Je vous en prie.

Dominique FOURTUNE

D'autant plus que vous le savez peut-être, il n'était pas vraiment prévu que je sois élu. Très brièvement, je suis palaisien depuis bientôt 7 ans, j'habite dans les quartiers au-dessus de la Sablière. Juste un petit mot sur mes compétences qui peuvent éventuellement intéresser la commune, je l'espère un jour : je travaille à l'ADEME, donc « agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie » depuis longtemps, je suis spécialiste de la maîtrise de l'énergie. Je pourrai, si l'occasion se présente, apporter mes compétences pour des choses visant à la maîtrise de l'énergie au Palais-sur-Vienne.

Madame le Maire

Je vous remercie, toutes les compétences et les bonnes volontés constructives sont les bienvenues. Merci à vous.

Dominique FOURTUNE

J'ai regardé dans les textes concernant le secrétaire de séance, je n'y ai pas vu de rôles bien définis, en quoi consiste cette mission ?

Madame le Maire

Elle est relativement symbolique, le secrétaire de séance est chargé de relire le compte rendu du procès-verbal de la séance, chaque séance est enregistrée ; de cet enregistrement, est tiré un compte-rendu, bien entendu, les bandes sont à la disposition de tous les élus qui souhaitent les écouter au cas où ils n'aient pas la mémoire de tout ce qui s'est dit et qui est retranscrit. Ce compte rendu se veut le plus fidèle possible de ce qui a été dit oralement, ce qui fait que parfois nous avons quelques comptes rendus qui ignorent le français classique, l'essentiel est que nous nous y retrouvions tous, quant à la sincérité des échanges que nous avons pu avoir. Donc la fonction de secrétaire de séance n'est pas trop difficile à assumer compte tenu des supports techniques pour faire ce compte rendu.

Madame le Maire demande si le procès-verbal de la séance du 28 mars 2014 appelle des observations.

Claudine DELY

En page 4 et 5, il est noté que la majorité requise pour les élections est de 13 alors qu'elle est de 15, compte tenu que nous sommes 29 au Conseil Municipal.

Madame le Maire

La majorité se calcule sur les suffrages exprimés, il n'y a donc pas d'erreur.

Claudine DELY

Je pensais qu'il s'agissait d'une erreur. Je voulais également savoir pourquoi nous n'avions pas eu le compte rendu de la séance du 5 février dernier.

Madame le Maire

Ce compte rendu est prêt, il ne peut pas être adopté par notre nouvelle assemblée puisque cette séance concerne les élus qui étaient présents avant les élections.

Claudine DELY

Il est bien en ligne sur le site internet.

Madame le Maire

Il s'agit du PV des délibérations. La signature des élus présents sous l'ancienne mandature du registre des délibérations vaut approbation du compte rendu ; bien sûr, nous vous le mettrons dans vos papiers respectives, mais il ne peut pas être adopté selon les conditions habituelles.

Claudine DELY

Je ne comprends pas bien pourquoi le fait de signer le registre des délibérations, cela vaut acceptation du compte rendu.

Madame le Maire

Ce sont les textes qui prévoient cette disposition-là étant donné que les élus changent après le scrutin électoral, sauf à retrouver exactement les mêmes élus, ce qui est assez improbable ; ce compte rendu ne peut pas être adopté par une assemblée délibérante différente de celle qui a été l'objet de la production du compte rendu, vous signez donc un registre des délibérations qui vaut approbation du compte rendu mais il n'y a pas d'approbation comme nous le faisons habituellement.

Claudine DELY

Pour ce qui concerne ma remarque sur la majorité, pourquoi considérons-nous que les abstentions soient des bulletins non exprimés ? Ce n'est pas la même chose qu'un bulletin nul.

Madame le Maire

C'est comme pour un vote normal, ce sont les textes.

Claudine DELY

Cela me semblait bizarre, car lorsque nous délibérons au sein du Conseil Municipal, si nous nous abstenons, il y a bien noté abstention, j'ai donc été surprise de voir que nos abstentions avaient été comptabilisées comme des nuls, je me suis dit que c'était différent.

Madame le Maire

Là, en l'occurrence, vous ne vous êtes pas abstenus, vous avez voté en votant blanc.

Claudine DELY

J'avais noté « abstention » dessus.

Madame le Maire

Peu importe, cela a été considéré comme « nul », c'est simplement l'application des textes.

Dominique FOURTUNE

Malgré le fait que mon nom soit noté dans la liste d'émargement, il me semble difficile de prendre part à ce vote.

Madame le Maire

Bien entendu.

Aucune autre observation n'étant portée, le procès-verbal de la séance du 28 mars 2014 est adopté à l'unanimité.

Madame le Maire informe qu'aucune décision, dans le cadre de sa délégation, n'a été prise depuis le Conseil Municipal du 10 avril 2014.

DELIBERATION n°33/2014

Vote du budget communal et vote des taxes locales

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 25 avril 2014

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 25 avril 2014

Madame le Maire

L'essentiel de notre conseil de ce soir sera consacré à l'examen du budget primitif 2014. Ce premier budget de la mandature s'inscrit donc dans la traduction des propositions faites aux palaisiens lors de la campagne électorale, en tenant compte d'un contexte de réduction de la dépense publique et des mesures d'économies opérées sur les collectivités locales. Ces différents éléments ont été développés dans les documents soumis à votre étude lors du Débat d'Orientations Budgétaires. Le budget qui vous est présenté est un budget dit « à sec », avec les recettes et les dépenses de l'année sans reprise des excédents ou déficits, ni des restes à réaliser. Ceci permet d'avoir une vision beaucoup plus réaliste et concrète de la situation budgétaire de la collectivité et d'assurer le financement des dépenses de l'année par les recettes de l'année. Les excédents, déficits, et restes à réaliser seront bien entendu repris dans le budget supplémentaire. La contribution des collectivités à la réduction des déficits publics, oblige la collectivité à la plus grande rigueur dans la gestion de son budget, dont nous avons pu démontrer la maîtrise sur les exercices précédents, tout en sachant que la pression fiscale ne saurait constituer une variable d'ajustement. Nous poursuivons donc logiquement notre politique de maîtrise de nos charges de fonctionnement, charges qui ont pu même être réduites sur le précédent mandat. Ces dépenses de fonctionnement s'élèvent à 5 880 849 euros, soit une progression de 0,26% par rapport au Budget Primitif 2013. Notez juste une précision concernant la note de synthèse : bien entendu les nouveaux documents budgétaires vous ont été remis au fur et à mesure, la section de fonctionnement s'équilibre bien à 5 880 849 euros et non pas

5 877 849 comme cela est porté sur votre note, de même, pour la section d'investissement, elle s'équilibre à 1 476 205 euros et non à 1 376 205 euros, je suppose que vous avez corrigé de vous-même étant donné que tous les documents budgétaires modifiés vous ont été donnés. Nous savons cette année que nous retrouvons des dépenses en année pleine notamment concernant les rythmes scolaires. Ceci étant, les charges à caractère général sont stables (+0,37%) malgré la hausse de la TVA de l'énergie dont il faut bien tenir compte. Les charges de personnel progressent quant à elles de 2,07%, elles prennent en compte les salaires des enseignantes du syndicat de musique et de danse, ainsi que les intervenants en musique, la revalorisation indiciaire des catégories C, et, bien entendu, l'évolution du GVT. Les autres charges de gestion courante marquent une baisse sensible (-6,73%) du fait de la disparition de la contribution à l'ex SIEMD. Les charges financières diminuent également de manière importante cette année (-12,15%), et le virement à la section de d'investissement s'élève à 425 673 euros. Les recettes correspondantes sont également stables par rapport au Budget Primitif 2013. Les produits des services du domaine marquent une hausse du fait du changement d'imputation comptable des remboursements de l'agglomération liés à la voirie qui se retrouvent dans ce chapitre, et disparaissent donc du chapitre 74. Ces produits sont donc estimés stables pour l'année 2014. Au chapitre 73, impôts et taxes, nous notons une très légère progression du fait d'une dotation de solidarité communautaire provenant du fonds de péréquation des intercommunalités et des communes, dotation nouvelle et pas forcément pérenne. Je rappelle aussi que les contributions directes n'évoluent que de l'augmentation des bases fiscales décidée par la loi de finances, les taux communaux restant inchangés. Le chapitre 74 diminue donc pour une grande part du fait du transfert des remboursements de l'agglomération sur le chapitre 70, mais aussi des baisses des participations d'Etat que ce soit sur la DGF ou les compensations d'exonérations de taxes. A noter, la recette relative aux emplois d'avenir et l'augmentation de la participation de la CAF en lien direct avec le projet des ateliers périscolaires mis en place sur la commune et la compensation d'Etat pour la mise en place des rythmes scolaires. Les autres produits de gestion courante sont stables. Les atténuations de charges au chapitre 13 sont estimées à la baisse, des arrêts maladie longs ayant heureusement pris fin. Les produits exceptionnels, constitués pour la plupart de remboursement de sinistres sont estimés globalement à la même hauteur qu'au Budget Primitif 2013, les travaux en régie, opération d'ordre au chapitre 42, que nous retrouvons en dépenses d'investissement devraient atteindre les 100 000 euros. La section d'investissement s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 1 476 205 euros. Dans les dépenses, hors opérations, d'un montant de 643 000 euros, nous retrouvons la dette en capital et les travaux en régie. Les dépenses les plus importantes concernent cette année : l'éclairage public rue Pierre et Marie Curie à l'occasion de la reprise de l'intégralité, par tranche, de l'avenue Jean Giraudoux, des aménagements de sécurité au niveau des bâtiments communaux, l'environnement, avec notamment l'étude concernant la baignade, l'aménagement de chemins, le drainage de terrain, l'enlèvement d'arbres dangereux à l'entrée de la commune, l'aménagement de la place de la mairie et de l'espace des anciens préfabriqués à Aristide Briand, et la mise en place d'une nouvelle aire de jeu pour enfants ; des réserves foncières et des frais d'études liés à la procédure de révision du PLU, du matériel nécessaire au fonctionnement des services municipaux, et, bien sûr, le début des opérations concernant la cuisine centrale dont la mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage est en cours et la mise aux normes des vestiaires des tribunes : ces différentes opérations sont estimées à 833 205 euros. Les recettes correspondantes sont composées des dotations : 141 982 euros, du virement de 425 673 euros, de subventions liées aux différentes opérations à hauteur de 104 500 euros complétées par un emprunt d'équilibre de 600 050 euros. Je rappelle que les restes à réaliser seront bien entendu portés au budget supplémentaire.

Denis LIMOUSIN

Le budget 2014 s'inscrit dans un climat d'inquiétude sur l'avenir et dans un contexte de crise financière et sociale très fort. Les collectivités locales sont contraintes à faire face au désengagement programmé de l'Etat depuis plusieurs exercices. Les efforts dans ce domaine sont chaque année à reconduire et le pacte de responsabilité imposé par le gouvernement Valls pèsera gravement sur nos finances locales. En ce sens, le désaccord que nous avons avec la politique gouvernementale actuelle est sérieux mais interpelle aussi nettement nombre de nos partenaires socialistes. Pour notre commune, la volonté de maîtrise budgétaire affichée depuis plusieurs années par la majorité municipale a particulièrement porté ses fruits sur le dernier mandat. A titre d'exemple, dans ce même esprit, elle nous a permis de dégager un excédent de 708 024 euros en 2013. Pour 2014, le contrôle drastique de nos chapitres 011 et 012 sera maintenu malgré l'incidence des surcoûts dus aux augmentations énergétiques, à l'alimentation, aux rythmes scolaires et au GVT pour le personnel. En recettes de fonctionnement, en matière de fiscalité locale, la loi de finances prévoit +0,9% et le Conseil Municipal prendra pour sa part l'option de ne pas voter d'augmentation des taux communaux, compte tenu des moyens limités de nos ménages et de leur pouvoir d'achat en berne. La DGF connaîtra une baisse significative de 48 000 euros qui doit être malheureusement reconduite pour les exercices futurs. La dotation de solidarité communautaire (FPIC) compense au chapitre 73 à hauteur de 61 000 euros ; à souligner cependant que ce versement n'est pas obligatoirement pérenne. En investissement, les dépenses hors opérations représentent 643 000 euros alors que les opérations budgétaires sont de 833 205 euros. A noter la dépense de 110 000 euros au titre de la 1^{ère} phase d'assistance de la cuisine centrale, l'opération 128. En recettes d'investissement, nous prévoyons 771 655 euros hors opérations y compris le virement de la section de fonctionnement de 425 673 euros au chapitre 021. Les subventions de nos opérations d'investissement principalement départementales s'inscrivent à hauteur de 104 500 euros, enfin, un emprunt d'équilibre est estimé à 600 050 euros. Ce sont donc dans ces conditions particulièrement difficiles que le groupe communiste votera le budget 2014. Ceci démontre à nouveau notre solidarité politique avec nos partenaires de la majorité municipale qui correspond à nos engagements pris et validés majoritairement par les palaisiens le 23 mars dernier. En revanche,

notre inquiétude est forte par rapport aux choix nationaux, choix nationaux discutables sur leur pertinence et leurs résultats potentiels mais surtout très contestables politiquement, en termes de justice et d'équité sociale.

Madame le Maire

Je rappelle pour l'ensemble des élus, puisque nous avons de nouveaux élus, que le vote du budget se fait par chapitre, que les lignes à l'intérieur des chapitres sont fongibles, qu'il n'y a donc pas lieu de s'attacher particulièrement à une ligne ou à une autre, elles sont là à titre indicatif pour estimer une dépense, bien entendu, ce qui vaut ce sont les montants des chapitres.

Claudine DELY

Je vais lire la déclaration que nous avons faite tous ensemble, je m'exprime donc au nom de notre groupe. Le budget 2014 a une caractéristique, il s'inscrit dans la continuité des budgets des mandats précédents ; pourtant, pour le premier budget de ce mandat, nous aurions aimé constater une démarche d'ouverture tenant compte des nombreuses questions soulevées par nos concitoyens lors de la campagne électorale qui vient de se dérouler et des besoins qui ont été exprimés. Nous avons étudié attentivement le budget que vous nous proposez, voici nos observations : malgré un rapprochement plus serré ces dernières années entre le prévisionnel et le bilan en fin d'exercice, nous avons noté une prévision de hausse des dépenses générales entre le Budget Primitif et le Compte Administratif de 4,9%, et pour ce qui concerne les charges de personnel, une hausse de 204 000 euros soit 7%, soit l'équivalent de plus de 6 emplois en 2014 que nous avons du mal à nous expliquer même avec l'effet du GVT, des promotions, et, des emplois partiels sur 2013 qui s'étendront sur toute l'année 2014. Les propositions d'investissement conditionnées aux annonces de baisses des dotations sont réduites à 3 projets sur le mandat : la construction d'une nouvelle cuisine centrale, la réfection en profondeur de l'avenue Jean Giraudoux et la préemption à l'achat des terrains d'Anguernaud. Pour la cuisine centrale neuve sur un terrain neuf, outre que le projet n'a pas été présenté au Conseil Municipal, nous continuons à nous interroger sur la réelle opportunité de cette construction au lieu d'une mise aux normes sur place, sans que nous soit bien évidemment brandi l'épouvantail du recours à la restauration industrielle car ce n'est pas notre propos. Quant à l'argument de ne pas pouvoir assurer les repas pendant les travaux, il peut être aisément contourné : pour exemple, à Chateauponsac, durant la rénovation de la cuisine existante pour le primaire et le collège, les repas ont été préparés dans une cuisine provisoire liée à celle de la salle des fêtes. Au Palais, nous avons des équipements à Gérard Philipe et Simone Signoret qui conviendraient tout à fait dans les mêmes circonstances. Cela étant dit, nous avons, bien entendu, relevé que vous n'augmentiez pas les taux d'imposition, c'est à nos yeux la bonne nouvelle de ce budget puisqu'elle coïncide avec nos annonces explicites de campagne, mais, notre analyse générale de ce budget primitif et des investissements qui en découlent n'est néanmoins pas positive ; la non stabilisation des charges de personnel, la surestimation, à nos yeux, de certaines dépenses et la sous-évaluation des recettes qui diminuent la capacité d'autofinancement et permettent de justifier la modestie des propositions d'investissement nous laisse sur notre faim, nous attendions un engagement envers tous nos concitoyens, ceux qui ont voté pour vous mais aussi pour nous avec des propositions visant à rendre la commune plus attractive, valorisation de nos atouts, bois communaux, bords de Vienne, site de la Sablière, espaces verts, réseau de promenade pédestre et cyclable, équipements de loisirs proches des habitations. L'élaboration de programme de travaux avec Limoges Métropole incluant entre autres la poursuite de réfection de la voirie et des trottoirs, mais aussi et surtout de vrais prospectives innovantes et ambitieuses avec réalisations progressives en cours de mandat comme par exemple la mise en accessibilité handicap des écoles - au moins d'une école dans un premier temps - et du centre de loisirs, une enquête approfondie pour procéder à moyen terme à l'isolation énergétique des bâtiments communaux, l'étude d'une politique de maintien ou de relance des commerces locaux afin de redynamiser le centre bourg. En conclusion, le budget proposé de semble pas répondre à nos aspirations ni à celles de nombre de palaisiens, notamment ceux que nous représentons, par conséquent, hormis le gel des taux d'imposition, nous ne sommes pas dans un premier favorables à le voter et beaucoup d'entre nous ont pris la décision de ne pas le voter.

Madame le Maire

Ce n'est pas vraiment une surprise, ceci étant, quelques remarques notamment concernant la sous-évaluation des recettes, lesquelles ?

Claudine DELY

Pour la sous-évaluation, il faudrait que nous reprenions les lignes. Je voudrais faire une remarque, alors certes nous avons reçu les documents complémentaires, ceci étant, comme nous n'avons que 5 jours pour nous préparer, nous avons été amenés à faire une analyse à partir de documents dont nous n'avons pas forcément tous les éléments ; je demande expressément s'il est possible pour la prochaine fois d'avoir tous les documents en une seule fois, cela est beaucoup plus facile pour faire une analyse complète ligne par ligne. Si nous faisons une petite analyse sur le budget, par exemple, pour le contrat de prestation de service dans les charges à caractère général...

Madame le Maire

Mon inquiétude porte sur les recettes. Quelles recettes ont été sous-évaluées ?

Claudine DELY

Je pensais que nous allions passer à une analyse un peu plus approfondie. Par exemple, sur la ligne « autres produits d'activités annexes » nous avons prévu 3 000 euros au Budget Primitif, nous avons récupéré 6 374,52 euros, j'ai regardé sur les budgets précédents, nous étions à peu près sur les mêmes chiffres, je ne comprends pas bien pourquoi nous attendons au niveau du Budget Primitif 2014 une recette de 2 000 euros.

Madame le Maire

Cette ligne-là est consacrée à la vente de la vache lors du marché d'automne, et, cette année, une autre formule a été choisie, ce n'est plus la commune qui percevra la recette, il n'y a donc pas lieu de noter une recette que nous n'aurons pas. Je pensais plus en termes de recettes à des produits des services que nous aurions manifestement sous-estimés, en impôts et taxes des choses que nous aurions aussi manifestement sous-estimées, ou en dotations ou participations.

Claudine DELY

Nous n'attendons rien de Limoges Métropole ?

Madame le Maire

Nous avons déjà 61 000 euros en plus de ce que nous avons auparavant grâce au fonds de péréquation, et, actuellement, la recette n'est pas garantie ; étant donné la nouvelle configuration politique de l'agglomération nous nous sommes mis tous autour d'une table pour la préserver, l'enjeu est aussi financier en termes de solidarité communautaire : nous espérons pouvoir réaliser quelques opérations pour maintenir les recettes des communes car c'est bien cela qui se dessine à l'avenir, nous le savons et nous pouvons le déplorer à plusieurs titres, les recettes venant des dotations de l'Etat vont fondre comme neige au soleil, si nous n'avons pas l'agglomération pour nous soutenir financièrement dans les années qui viennent, nous aurons bien du mal à boucler notre budget.

Claudine DELY

Je pose la question de l'agglomération car justement, j'ai remarqué lorsque j'étais à la commission des finances que nous avons à peu près une participation de l'agglomération qui nous était reversée d'une manière extrêmement irrégulière et parfois un an sur deux.

Madame le Maire

Cela concernait la voirie. Les remboursements de mise à disposition concernant la voirie sont maintenant au chapitre 70, ce que je disais dans mes propos préliminaires cela correspond à environ 220 000 euros, que nous retrouvons au chapitre 70846 et 70876, et, qui auparavant, étaient portés au chapitre 74. Ces lignes-là, le temps des ajustements, ont fluctué, elles sont relativement stables depuis ces dernières années puisque la compétence voirie est montée en charge et nous savons à peu près maintenant ce que nous devons faire et ce que nous devons mettre à disposition. Concernant les remboursements de personnel et de frais liés à la compétence voirie, nous n'avons pas grand-chose à espérer de plus à moins d'avoir de la voirie supplémentaire sur notre commune : cela est possible, nous ne pouvons pas préjuger du développement futur de la commune, mais en l'état actuel de notre patrimoine, je ne vois pas bien ce que nous pourrions espérer de plus de ce côté-là du moins. En revanche, nous avions auparavant une dotation de solidarité communautaire qui était distincte de l'attribution venant de la communauté de communes, maintenant, la première dotation de solidarité communautaire est introduite dans l'attribution de compensation qui nous est versée par l'agglomération ; la seule somme qui a été dissociée, ce sont les 61 000 euros issus du FPIC qui est un principe nouveau mis en place en 2013 sur lequel les communes membres de l'agglomération ont délibéré pour avoir une répartition équitable en fonction de divers paramètres – potentiel fiscal, difficultés rencontrées par les communes – il s'agit d'un mécanisme de solidarité que nous avons choisi entre communes membres de l'agglomération.

Arrivée de Paule PEYRAT à 19h10

Claudine DELY

Je ne veux pas faire les commentaires seule sinon ce n'est plus un débat, nous avons été plusieurs à discuter là-dessus et je préférerais que les remarques soient plurielles.

Denis LIMOUSIN

Nous sommes là pour débattre, et, en fonction de la déclaration qui a été faite, j'aurais quelques éléments à faire valoir par rapport à nos dépenses de fonctionnement. A notre sens, ce qui est important, c'est de présenter un budget qui est sincère, ce qui veut dire avoir un prévisionnel qui soit objectif par rapport à ce que nous attendons comme dépenses ; d'ailleurs, cette façon de procéder a porté ses fruits, je le disais dans ma déclaration, puisqu'en 2014, en termes de dépenses à caractère général, nous n'avons pas dépensé plus qu'en 2008, ce qui veut donc dire que nos dépenses ont été particulièrement serrées. J'ajouterai d'ailleurs que si nous avons eu une dérive à peine au-dessus de l'inflation, à savoir 3%, le delta ne serait pas zéro mais à 250 000 euros sur le chapitre 011.

Ensuite, sur ce que nous nous proposons, nous partons d'une prévisionnel, certes qui augmente de 4,9%, soit 71 000 euros par rapport à un total de 1 500 000 euros, sachant qu'au bout du compte c'est bien le réalisé. Avoir une réalisé qui s'articule à peu près à 95% d'un prévisionnel, c'est un montage budgétaire qui paraît tout à fait sain. Par rapport au chapitre 012, nous avons des éléments qui sont incontournables, immanquablement, le GVT impacte à hauteur de 2 à 2,5% par an. Ensuite, en détail, nous pouvons en discuter, si ce n'est qu'Isabelle BRIQUET l'a rappelé, les votes se font par chapitre, cependant, nous pouvons regarder si des lignes posent problème, mais, l'important, nous semble-t-il, est de raisonner par chapitre et en termes de dépenses, on ne peut pas considérer, ou alors l'analyse à mon sens ne serait objective, que nous n'avons pas tenu les dépenses sur le mandat dernier ; et, étant donné que nous reproduisons le même système sur le premier exercice de ce mandat, je ne vois pas pourquoi il y aurait des dérives.

Carole SALESSE

Quels moyens avons-nous aujourd'hui pour investir ? Nous avons les dotations de l'Etat qui vont aller en baissant, nous le savons, l'emprunt, seulement qui dit emprunt dit situation de la commune difficile à gérer sur plusieurs années, l'impôt, sauf que les contribuables sont de plus en plus imposés et au Palais, notre population n'est pas riche, et, enfin, le virement que nous faisons, lors du budget supplémentaire, de notre fonctionnement en investissement.

Madame le Maire

C'est l'excédent que nous portons au budget supplémentaire.

Carole SALESSE

Il y a bien un virement de la section de fonctionnement qui va vers l'investissement.

Madame le Maire

Tout à fait, la différence entre nos recettes et nos dépenses est basculée sur l'investissement afin de pouvoir réaliser une partie de ce que nous souhaitons faire.

Carole SALESSE

Aujourd'hui, pour réaliser nos investissements - nous venons de dire que les charges du personnel, hormis se séparer des agents et donc moins de service public, ce qui semble difficile nous sommes d'accord - le seul moyen de récupérer un peu d'argent est essentiellement sur les charges à caractère général. Pour ma part, je ne pense pas qu'il y ait une non maîtrise des charges à caractère général, je pense que nous n'allons pas avoir le choix que de mieux les maîtriser demain, voire, d'essayer de les diminuer si nous souhaitons continuer à faire de l'investissement.

Madame le Maire

Je rappelle juste un point, nous avons diminué les charges à caractère général sur le mandat précédent, au bout d'un moment, nous arrivons un peu à l'os, nous voyons bien que les charges de personnel - 60% du budget - pèsent le plus dans notre budget de fonctionnement ; ceci étant, cette année, les charges à caractère général doivent tenir compte de l'impact de plusieurs facteurs : l'augmentation de l'énergie, l'augmentation des produits alimentaires avec la hausse de la TVA et la prise en compte des rythmes scolaires en année pleine, soit un montant d'1 500 000 euros sur les 5 500 000 euros d'un budget, il faut relativiser les choses. D'autre part, il est vrai que sur les charges de personnel, vous dites que peu de choses semblent impacter, sauf que, tout mis bout à bout : les deux demi-postes d'enseignant – un poste d'enseignant représente environ 45 000 euros pour un exercice, cela nous change complètement la donne par rapport à nos emplois communaux, nous ne sommes pas dans la même dimension de coût - l'incidence de la revalorisation du point d'indice des catégories C dont l'impact est assez important, les frais de personnel liés aux activités supplémentaires, notamment, les contrats pour l'enseignement de la musique et la hausse des cotisations CNRACL pour les agents, nous arrivons très vite à des sommes importantes sur un chapitre qui est difficile à maîtriser malgré toute l'attention que nous pouvons y porter. Concernant le financement des investissements, effectivement, la différence entre nos recettes et nos charges est basculée automatiquement en investissement ; il y a aussi le retour sur TVA que nous avons de nos investissements, plus nous investissons, plus nous avons de retour, après, cela dépend aussi de nos capacités. Nous avons également les subventions que nous pouvons obtenir sur nos opérations, la démonstration peut en être faite assez aisément, ceci étant, elles ont diminué en pourcentage attribué aux communes : je rappelle que début des années 2000, certaines opérations pouvaient être subventionnées jusqu'à 80%, c'était le maximum, cela est arrivé une seule fois depuis que je suis Maire, aujourd'hui quand nous avons 50% du HT nous sommes satisfaits ; sachez que tous les concours financiers, toutes les demandes de subventions sont recherchées pour alléger la charge, bien entendu, nous complétons ensuite par l'emprunt. Un emprunt que nous savons ne pas pouvoir excéder un certain montant car nous connaissons notre dette, nous savons la répercussion que chaque emprunt a sur nos charges de fonctionnement en termes d'intérêts, que cette dette cumulée, il faut bien qu'elle soit remboursée un jour et qu'elle se répercute sur les générations futures. Tout cela se calcule et j'en reviens à un terme utilisé par Claudine DELY sur une prospective innovante et ambitieuse, alors je ne sais pas quelle était à

vosre sens une prospective innovante et ambitieuse, mais, avant toute chose, avant une prospective pure, je crois qu'il convient de maintenir les cadrages en termes de maîtrise de nos charges, et, de ne pas non plus emprunter et mettre la collectivité trop en danger car automatiquement cela se reporterait sur les générations suivantes, et, ce n'est pas mon choix. Quel qu'ait été le résultat de l'élection du 23 mars, les résultats de la mandature précédente étaient satisfaisants, laissant une commune en état de marche, et l'objectif – vous allez me dire n'est pas très ambitieux – mais ce sera qu'au bout de ce mandat il en soit de même.

Yvan TRICART

Je crois que tout ce que vous nous dites ainsi que Denis LIMOUSIN apporte de l'eau à ce que nous avons essayé d'expliquer de manière simple, ce que Claudine DELY a bien amené, nous pensons qu'il y a volontairement une surestimation du chapitre 011 et 012. Vous augmentez de 4,75% alors que vous savez que vous ne le dépenserez pas, Denis LIMOUSIN nous explique que nous ne dépenserons que 95% du budget.

Madame le Maire

Ce n'est pas ce qu'il a dit.

Yvan TRICART

J'ai vraiment écouté avec attention ce qui a été dit.

Madame le Maire

Il a parlé du réalisé.

Yvan TRICART

Une augmentation de 200 000 euros sur le chapitre 012 du personnel, c'est l'équivalent de 6 emplois. Je rappelle déjà que l'an dernier il y avait eu un décalage de 5% entre les chapitres 011 et 012 et le réalisé. Vous avez choisi de diminuer artificiellement la capacité d'autofinancement de la commune, c'est-à-dire que tout cela se répercute dans la capacité d'autofinancement si nous surestimons les dépenses, puisque la différence entre les recettes et les dépenses va artificiellement la diminuer. Cela vous permet très tranquillement de dire que nous sommes en difficulté et qu'il nous faut faire attention à l'investissement, et, comme nous avons prévu quelques investissements, nous allons nous concentrer là-dessus. Vous vous apprêtez, à la fin de l'année, à constater, comme l'année précédente, un excédent budgétaire que vous allez reporter et vous en aurez besoin pour la cuisine centrale. Je comprends cette démarche, c'est votre choix, mais permettez-nous tout simplement de dire que ce n'est pas le nôtre. Je crois que les choses sont simples, c'est pour cela que nous avons pensé à d'autres investissements, nous en avons besoin, nous l'avons dit tout au long de cette campagne.

Madame le Maire

Lesquels car je n'en n'ai pas vu ?

Yvan TRICART

Je comprends très bien votre choix.

Madame le Maire

Je vous demande expressément de me préciser lesquels car, pendant votre campagne, je n'en n'ai vu aucun.

Yvan TRICART

Nous n'allons pas refaire la campagne.

Madame le Maire

Citez-moi au moins 3 investissements.

Yvan TRICART

Ne détournez pas le débat.

Madame le Maire

C'est trop simple.

Yvan TRICART

Nous avons fait une déclaration. Nous vous avons proposé, entre autres, de faire des économies d'énergie sur les bâtiments, cela fait des années que nous le demandons, il nous est promis régulièrement une étude sur la situation énergétique des bâtiments pour faire des économies, et pourtant, cela n'est pas à l'ordre du jour, c'est dommage, car, je pense que ce serait une gestion saine.

Madame le Maire

Je ne l'ai pas vu dans votre campagne.

Yvan TRICART

Pour les routes vous proposez de refaire entièrement l'avenue Giraudoux sur plusieurs mandats par l'intermédiaire de l'agglomération, il faut savoir que l'agglomération alloue un montant à chaque commune, si nous dépensons l'intégralité de cette somme pour un projet, nous ne l'avons pas pour d'autres projets. Nous pensons qu'il ne faudrait pas refaire toute l'avenue Jean Giraudoux de manière à pouvoir lancer également un programme de réfection des routes car le Palais est dans un état déplorable, vous circulez dans les différents quartiers vous le savez bien. Vous avez été élue vous avez une autre démarche c'est tout.

Madame le Maire

Je vous demande simplement de me préciser au moins 3 projets d'investissement que vous avez développés, c'est tout.

Yvan TRICART

Nous proposons, pas loin de la Cité des Acacias, de faire un stade multisports que vous voulez faire à la Sablière, ce genre d'équipements multisports doit être fait à proximité de lieux d'habitations et des cités, et il y a des espaces verts pour le faire.

Madame le Maire

Qui n'appartiennent pas à la commune.

Yvan TRICART

Si, entre le cimetière et la maison de retraite, il y a tout un espace où nous pourrions proposer ce style d'équipements, mais, nous n'allons pas en débattre ici ; j'ai proposé cela à l'invitation du responsable de la commission des travaux, il nous a répondu qu'il y aurait une commission pour définir tout cela, ce qui est très bien car nous avons beaucoup de projets à soumettre. La commission des travaux n'a pas pu encore se réunir, vous nous présentez une liste, on avale la liste.

Madame le Maire

Celui-ci est nouveau, je viens de le découvrir, en avez-vous d'autres car je n'ai rien vu dans votre programme.

Claudine DELY

Excuse-moi Isabelle, évidemment nous avons fait quelques propositions dans notre programme, nous ne sommes pas élus nous n'allons pas les ressortir, d'accord ?

Madame le Maire

Je ne les ai pas vus.

Claudine DELY

Tu n'as peut-être pas bien regardé. Nous avons fait des réunions publiques au cours desquelles nous avons parlé avec les gens qui nous ont proposés des choses que nous avons retenues.

Madame le Maire

C'était intimiste quand même.

Claudine DELY

Je voudrais bien que nous ayons un esprit qui soit un peu ouvert, je ne suis pas sortie de sérails politiques et les joutes oratoires n'apportent rien, nous sommes là pour faire un débat, pouvons-nous le faire correctement ? Je ne suis pas tombée dans la soupe politique et je ne suis pas payée mais bénévole, nous y passons du temps, nous essayons d'y mettre de la bonne volonté, nous faisons de notre mieux. Dans l'intervention que j'ai faite – qui est du groupe – j'ai parlé de projets prioritaires à notre sens, à nos yeux, qui devraient l'être, pour moi, pour tous ceux qui sont ici : la mise en accessibilité handicap des écoles et du centre de loisirs, cela nous semble être un

investissement prioritaire, vous ne le proposez pas pour cette année, peut-être que cela viendra mais ce que je voulais dire c'est que sur l'ensemble du mandat, nous aurions aimé avoir des perspectives à plus long terme, sur 6 ans, c'est cela que j'ai exprimé au nom de tout le monde.

Madame le Maire

Je vous invite aussi à relire ce qui a été donné au moment de la campagne, je crois que c'était assez clair.

Claudine DELY

Je ne vois pas comment nous pouvons faire un débat si nous ne nous écoutons pas, et, si, à chaque fois, systématiquement, une ironie blessante détermine un climat nous empêchant d'avoir des idées qui ne sont pas moins constructives que les vôtres. Pouvons-nous parler d'égal à égal ? La mise en accessibilité des écoles est-elle méprisable par rapport à la construction d'une cuisine centrale ? Je ne trouve pas !

Madame le Maire

Absolument pas.

Claudine DELY

Quand nous parlons d'une enquête approfondie cette année pour, à plus ou moins brève échéance avant la fin du mandat, commencer à élaborer et à réaliser l'isolation énergétique des bâtiments communaux, cela ne me semble pas être une prospective qui manque d'ambition ni qui est ridicule ou méprisable par rapport aux autres projets que vous proposez, alors pouvons-nous avoir un débat qui soit d'égal à égal sans mépris ? C'est tout ! Ce climat me gêne, nous essayons de discuter.

Madame le Maire

Ce qui me gêne, seulement, c'est que d'un coup nous avons une foultitude de pistes de réflexion voire de projets qui sont quand même relativement nouveaux et je le redis car je suppose que vous avez lu, je ne dirai pas avec attention mais du moins survolé ce que l'équipe municipale a pu dire dans sa campagne, croyez bien que nous en avons fait de même, il me paraît intéressant de voir toutes les communications qui s'adressent aux palaisiens, et, à part la mise en accessibilité d'un groupe scolaire, pour le reste, je suis un peu circonspecte, c'est tout, c'est une interrogation.

Claudine DELY

La valorisation des bois communaux, la remise de la baignade de la Sablière, le réseau de promenades pédestres et cyclables, tu ne l'as pas vu ?

Madame le Maire

Je passe la parole à Denis LIMOUSIN.

Denis LIMOUSIN

Il n'y a pas de mépris, nous sommes là pour débattre et nous en débattons d'autant plus facilement que nous défendons notre budget car il est tout à fait défendable. Sur le chapitre 011, les charges à caractère général, je rappelle que nous parlons d'un prévisionnel, ce qui sera intéressant justement, c'est de voir ce qu'en sera le réalisé. Nous savons qu'un réalisé à 95% par rapport à un prévisionnel, c'est un réalisé qui est tout à fait correct et qui montre que le prévisionnel, lui-même, a été tout à fait sincère. Les 71 000 euros de delta entre le prévisionnel 2014 et le réalisé 2013, je ne considère pas cela comme de la surestimation des dépenses, d'une part, car nous devons en toute sincérité, faire face à différentes hausses, notamment, pour l'énergie, le temps, il y a aussi à prendre en compte la réforme des rythmes scolaires qui impacte à la fois le chapitre 011 mais également le chapitre 012. Nous n'acceptons de laisser croire que nous faisons de manière artificielle une surestimation d'une chapitre alors qu'il faut se rappeler que nous avons moins dépensé au chapitre 011 en 2013 que nous dépensions en 2008, un ménage peut-il avoir le même constat sur 6 ans de dépenses ? Pour ce qui concerne le chapitre 012, nous intégrons le GVT, il faut bien aussi que les agents puissent avoir un déroulement de carrière, cela est tout à fait normal, nous intégrons aussi en année pleine, les 2 professeurs de musique ainsi que des agents qui sont passés de 80% à 90%, et toute la partie périscolaire. Pour en terminer avec les investissements, évidemment, j'accepte que nous puissions avoir des divergences en termes d'investissements, concernant notre programme, force est de constater que nous devons l'appliquer sinon il y aurait tromperie par rapport à ce que nous avons proposé aux palaisien ; en revanche le Maire a posé une question par rapport aux investissements que vous proposiez lors de la campagne, et là, force est de constater aussi, que nous n'en n'avons pas noté beaucoup.

Claudine DELY

Sommes-nous encore en campagne là ?

Denis LIMOUSIN

Nous sommes en train de débattre. Il ne peut pas nous être reproché d'appliquer notre programme, à savoir la maîtrise des dépenses, et jusqu'à preuve du contraire, nous les avons maîtrisées et nous allons continuer à le faire, de même les investissements que nous avons proposés aux palaisiens et qui ont été validés par les palaisiens, la dimension de service public est notre programme. Ensuite je constate que vous aviez un programme, mais je n'ai pas noté d'investissements majeurs.

Claudine DELY

Bien évidemment que nous comprenons que vous appliquiez votre programme, vous avez été élus, ma remarque visait à faire remarquer, au nom de tous, que nous aurions aimé avoir, au niveau des investissements proposés, une ouverture à l'égard des propositions qui avaient été éventuellement faites ou des attentes des palaisiens que nous représentons (41,7%). Nous voulions continuer à faire des consultations et des concertations, certes au niveau du programme, il peut nous être reproché que nous n'ayons pas mis énormément de choses mais nous étions dans la même politique que vous, ne pas proposer des dépenses exceptionnelles compte tenu les incertitudes à venir, et, notamment, du problème financier que rencontrent tous les palaisiens ; c'est notre première préoccupation soulevée dans chacune de nos rencontres, nous n'allions pas dire aux gens que nous allions réaliser un investissement exceptionnel alors que nous savons que nous n'avons pas l'argent pour cela. La seule chose que j'ai voulu faire apparaître au nom de tous ici, puisque c'était la remarque qui était faite et des amis étaient avec nous lors de la réunion de préparation, c'est que nous aurions aimé, apprécié, et il aurait été bien venu que dans tous les investissements proposés pour 2014, et dans l'avenir, il y ait une ouverture en direction des éventuelles propositions que nous avons faites et auxquelles nous pouvons prétendre, et certaines ont été faites pendant la campagne.

Denis LIMOUSIN

Nous ne sommes plus en campagne, ceci dit, nous devons respecter les engagements que nous avons pris devant les palaisiens.

Claudine DELY

Qui te dit le contraire ?

Denis LIMOUSIN

La Force de l'Engagement, c'était la maîtrise des dépenses.

Claudine DELY

Il me semble que je parle français.

Denis LIMOUSIN

Moi aussi, je parle français, pour que le débat ne soit pas stérile, comprenez juste une chose, nous continuons à maîtriser nos dépenses et nous estimons que de votre part dire que nous surestimons le chapitre 011, ce n'est pas exact, puisqu'au bout du compte, nos dépenses n'augmenteront probablement pas, et ensuite, pour ce qui concerne les investissements, nous mettons en œuvre ceux pour lesquels nous avons été élus, puisqu'ils ont été validés par les palaisiens. Et, force est de constater, et, il n'y a pas du tout de mépris dans mes propos, que nous n'avons pas noté de votre part, à l'époque, des investissements potentiels.

Madame le Maire

Juste 2 précisions concernant les investissements, l'une concerne la Sablière, car, sauf erreur de ma part, dans les investissements, des frais d'étude sont portés pour une réouverture de la Sablière, c'est un sujet que nous avons déjà évoqué ici même dans cette assemblée, et, il me semble qu'il y avait quand même un consensus, à savoir que, au niveau de la Sablière, la seule amélioration que nous pouvons apporter, nous, commune du Palais, quant à la qualité de la baignade, c'est la modification d'un exutoire d'eaux pluviales situé en amont de la baignade, le coût de cet investissement étant relativement onéreux - estimé au minimum à 170 000 euros par les services de Limoges Métropole - il nous faut donc être sûrs qu'il soit suivi de l'effet que nous souhaitons, à savoir, la réouverture de la baignade. Il me semblait judicieux de prévoir, mais je vous l'avais déjà dit l'année dernière, une étude sur la qualité de l'eau en amont de cet exutoire pour pouvoir projeter la moindre chose sur une éventuelle modification à ce niveau-là. Comme vous avez pu le constater au cours de l'hiver dernier, le barrage est vide, normalement nous devrions retrouver de l'eau à partir de fin mai, et cela est à souhaiter puisque nous avons une manifestation mi-juin qui connaît un certain succès, la Limouzi Beach, il vaudrait mieux qu'il y ait de l'eau dans la Vienne : cela concourt à la réussite du projet, les analyses n'ayant donc pu être faites cette année, il est proposé directement un investissement lié à la réouverture de la baignade. Sur la cuisine centrale, l'assistance à maîtrise d'ouvrage est là justement pour répondre à certaines interrogations et notamment celles dont vous vous faites l'écho, à savoir si une restructuration serait suffisante par rapport à l'état des lieux, ce n'est pas pour rien que cette étude a été lancée et confiée à un cabinet, cela fait partie des démarches qui me semblent cohérentes, pas

spécialement pour tenir compte de votre point de vue - si cela vous agréé tant mieux – mais, d'une démarche cohérente pour la prise de décisions des élus que nous sommes tous. J'entends bien le listing que vous m'avez déroulé, ceci étant, il me semble que dans les propositions budgétaires, il y a un certain nombre de choses - pour ne pas dire un grand nombre - qui s'y retrouvent et j'aurais du mal à concevoir qu'il me soit fait un état exhaustif de divers souhaits qui peuvent être les vôtres en une seule fois. Ces souhaits-là vous les aviez peut-être plus ou moins exprimés clairement au moment de votre campagne, il me semble que c'était pour un mandat ; là, vous ne pouvez pas me dire de prendre en un seul budget ce que vous vous auriez pu vouloir envisager sur 6 ans, ce n'est pas le but. Un budget est sur un exercice, une prospective peut ensuite se faire, c'est du ressort des commissions. Je reviens sur mon assistance à maîtrise d'ouvrage, c'est bien pour ensuite en discuter en commission, cela est important, nous avons laissé un certain nombre de choses avec une marge importante de décisions au niveau de la commission, le réaménagement de la place de mairie, peut-être n'aviez-vous pas envie de voir ce projet, ceci étant, nous avons notifié une somme pour un aménagement qui est à définir avec l'aide des services qui ont la technicité, mais, en lien avec la commission. La démolition des préfabriqués sur l'école Aristide Briand, je l'ai dit et cela a été repris clairement au niveau de la campagne électorale, ce sera un réaménagement à voir avec les utilisateurs et l'ensemble des élus qui peuvent avoir aussi des idées pertinentes à soumettre. Dans ce projet de budget qui est le premier de la mandature, il y a tout un tas de marges de manœuvres qui restent et qui ne semblent pas avoir occulté la mise en accessibilité des bâtiments communaux. Nous nous étions engagés sur certaines opérations fin du mandat dernier, il est important, peut-être pour d'autres raisons, de les poursuivre. Pour la cuisine centrale, quoique nous en pensions, il y a urgence et le temps presse un peu, nous prendrons quand même le temps de la réflexion et de l'analyse concrète des propositions faites par l'assistance à maîtrise d'ouvrage ; ceci étant, il me semble que par rapport à ce que vous dites, si vous regardez attentivement ce qui est proposé dans le budget, il n'y a pas lieu, me semble-t-il de ressentir beaucoup de frustrations.

Claudine DELY

Il fallait finir sur une note positive, car, il faut bien conclure sur le sujet, tu fais allusions au fait que nous travaillons dans les commissions, en ce qui me concerne, au niveau des commissions, j'ai toujours veillé à être constructive et à faire des propositions, même à la limite active car je trouve cela tout à fait normal ; nous sommes élus tous ensemble, alors, oublions les contextes de campagne, je souhaite que nous travaillions ensemble et que nous débattions ensemble, qu'aucune des propositions ne soit mal prise, et sur la liste que j'ai édité et qui n'est pas la mienne personnellement, je le précise encore, ce sont des exemples, nous n'avons pas dit que tous les projets devaient être réalisés sur un budget et qu'il ne fallait faire que cela. J'ai simplement demandé une ouverture et des exemples qui auraient pu, dans le lot, être retenus, étudiés, élaborés...bref, ce sont des exemples, nous serons à l'écoute de vos propositions, c'est tout à fait normal, nous demandons simplement que nos remarques ne soient pas mal prises, elles n'ont pas de sens négatif, nous désirons qu'une chose, travailler ensemble. Nous sommes élus pour cela et les palaisiens n'en n'ont rien à faire que nous n'ayons pas tous été d'accord au moment de la campagne, ce qu'ils souhaitent, c'est que nous travaillions ensemble, alors, choisissons cela, soyons à l'écoute des uns et des autres, et, que toutes les informations soient données au même moment pour tout le monde.

Madame le Maire

C'est bien pour cela que je vous réprécise qu'un certain nombre de choses sont déjà dans le budget.

Christophe LABROSSE

J'abonde dans ton sens, mais dans l'exposé qui a été fait, nous avons été plusieurs à le ressentir comme cela je pense, c'est un projet sur une mandature ; là, nous parlons du budget 2014, après, nous sommes au début du mandat, toutes les propositions que vous avez faites, nous pourrons en parler en commission, l'accessibilité pour les écoles, nous en avons parlé en commission des finances et des travaux la semaine dernière, ce n'est pas un sujet que nous avons balayé d'un revers de la main, mais, là, c'est le budget 2014, pas celui du mandat.

Claudine DELY

J'ai bien compris, lorsque je parle de l'isolation énergétique des bâtiments communaux, je sais bien que cela ne peut se faire sur l'exercice 2014, c'est pourquoi, nous avons noté « enquête ».

Christophe LABROSSE

L'exposé global a été ressenti comme cela.

Claudine DELY

Ce n'est pas grave, vous relirez attentivement l'intervention.

Martial BRUNIE

Je viens d'entendre 2 ou 3 choses, je remercie Isabelle BRIQUET d'avoir parlé du travail des commissions, je vous attends pour travailler en commission, en revanche, je n'avais jamais entendu tes propositions de tout à l'heure. Mais, peu importe, nous verrons. Jusqu'à présent nous n'avons pas eu le temps de les réunir, le budget

est là, il faut bien en faire quelque chose, mais n'oubliez pas non plus qu'en commission le problème du coût ne sera jamais négligé. J'entends parler de beaucoup de projets, mais je ne vois pas les financements autour.

Yvan TRICART

C'est bien pour cela que le débat a lieu sur la structure et porte bien sur le niveau de la capacité d'autofinancement, en ce sens nous avons un désaccord, mais nous l'enregistrons. Je ne partage pas l'analyse de Denis LIMOUSIN sur les chapitres 011 et 012, dire que 95% c'est une bonne gestion, cela ne veut rien dire du tout, les 5%, cela ne veut strictement rien dire. Au niveau du PIB, regardez, 4,1% c'est une catastrophe, 3% ce serait bien, donc l'histoire du petit pourcentage, cela dépend du montant représenté. J'ai bien noté tout ce que Denis LIMOUSIN a dit, c'est pour cela que nous pensions qu'il fallait bien s'acter sur le Compte Administratif, le réalisé, et ajouter l'inflation avec peut-être un peu plus à d'autres endroits. Vous parlez de l'énergie, j'avais noté l'interview de Madame le Maire dans un journal quand elle avait dit que de changer toutes les lampes cela amènerait une économie entre 20 000 euros et 30 000 euros pour une année, cela devrait apparaître, c'est un peu tout cela qui me fait dire que nous n'avions pas à prévoir ces 4,5% de plus sur le chapitre 011 et les 7% de plus sur le chapitre 012, c'est une volonté artificielle de diminuer la capacité d'autofinancement pour pouvoir dégager un excédent budgétaire. Je le comprends, vous allez en avoir besoin pour la cuisine centrale qui va coûter 2 millions au minimum, c'est un investissement extrêmement lourd qui va « planter » l'ensemble du mandat au niveau des investissements, nous ne pourrons pas en faire 2 ou 3 de cette sorte. De même, le montant que l'avenue Jean Giraudoux va représenter beaucoup pour Limoges Métropole, il faut être clair, ils nous pénaliseront et nous ne pourrons pas réaliser de travaux sur les autres routes qui seraient à faire parce que nous n'aurons fait qu'un seul investissement, voilà ce que nous avons voulu dire. Nous ne sommes pas partis des besoins mais d'un certain nombre de projets que vous aviez envie de faire, bien, nous prenons acte.

Madame le Maire

Je vais juste vous rappeler une règle en matière de comptabilité publique, l'autofinancement ne se calcule jamais sur une prévision budgétaire, c'est un fait, donc déjà cela ne va pas, par contre, vous ne pouvez pas me dire que nous ne sommes pas partis des besoins notamment en matière de voirie, je vous rappelle que la 1^{ère} tranche - et je ne parle que de 1^{ère} tranche car le coût est important - de la rue Pierre et Marie Curie est indispensable parce qu'il y a de l'assainissement et de l'eau à refaire, nous avons un problème de sécurité sur cette voirie, à moins de ne jamais l'emprunter, vous voyez bien qu'il y a un côté qui s'affaisse. Des reprises de voirie ont été faites sur les différentes années passées, là, nous avons un souci et donc un besoin, nous ne nous amusons pas à refaire de la voirie, sur cette partie-là, le coût est très élevé, peut-être que sur ce mandat-là, ce sera le seul morceau de l'avenue Jean Giraudoux que nous ferons. Bien évidemment, il n'est pas question de laisser tout le reste pour faire une seule opération, ce n'est jamais ce qui a été fait au cours des mandats précédents, ce n'est pas non plus la logique que nous souhaitons adopter. Sur le financement de l'agglomération, je crois qu'il faudra pour les nouveaux mais également pour les anciens élus, revenir sur quelques explications concernant le fonctionnement du transfert des compétences et de leurs exercices sur les communes, car, il y a une incompréhension sur la manière dont les choses se passent.

Denis LIMOUSIN

Je vais terminer sur le mécanisme du montage du chapitre 011 : nous avons conservé le même mécanisme que nous avons sur le mandat dernier, j'observe que Claudine DELY et Carole SALESSE avaient voté les chapitres 011 alors qu'ils étaient montés exactement de la même façon. Ensuite, il n'est pas neutre, et même valorisant pour un budget, que de dire que le chapitre 011 en 2013 a été moins lourd qu'en 2008, cela veut bien dire que les finances ont été maintenues et bien gérées.

Carole SALESSE

Sur le chapitre 011, comme je l'ai dit tout à l'heure, je pense qu'il y a une réelle stabilisation des dépenses, ma seule crainte, concernant le personnel nous savons très bien que n'allons pas mettre les agents à la porte et encore moins assurer de service public, mais je me trompe peut-être, c'est sur ce chapitre-là, si nous faisons des baisses, que nous pourrons faire de l'investissement demain, c'est mon opinion.

Madame le Maire

L'investissement de demain va passer par 2 choses : effectivement sur la maîtrise de nos charges, mais aussi, et j'y reviens car c'est important, sur les mécanismes qui seront définis en termes de solidarité communautaire au niveau de l'agglomération, car, là, il ne faut pas se faire d'illusion, nous en pensons ce que nous voulons mais les milliards d'économies qui vont se faire sur le dos des collectivités locales vont être très difficiles pour nous dans les années à venir, et, je le dis très sereinement sachant que c'est un gouvernement qui a la même couleur politique que la mienne. Ceci étant, les difficultés vont être grandissantes dans les années qui viennent, nous devons nous y préparer, d'une part, et aussi les assurer, c'est pour cela que l'enjeu de l'agglomération est aussi à préserver ; les mécanismes de solidarité communautaire ont jusque-là toujours joué et devront s'amplifier dans l'avenir si nous voulons pouvoir continuer à investir sur nos communes et à rendre ce réel

service de proximité que je pense nous avons tous à cœur ; et là, il ne s'agit pas de majorité, d'opposition, de combats électoraux, nous les avons eus, nous les connaissons, nous y laissons tous des plumes quelque part, cependant, nous sommes tous élus de la commune du Palais et il me semble que le service public local que nous pouvons apporter aux palaisiens a du sens et ce sens-là ne sera préservé que grâce à la Communauté d'agglomération. C'est une marge aussi qu'il faut avoir à l'esprit, car, au bout d'un moment, nous aurons beau rogner sur tout ce que nous pourrons, nous allons arriver au maximum de ce que nous pouvons supporter en termes d'économies. Nous verrons bien à l'issue de cet exercice budgétaire, ce que cela donne, je prends acte de votre vote qui va être négatif, je sais bien, nous sortons d'une campagne électorale, chacun a défendu certaines choses ; il me semble que certaines choses que vous avez défendues se retrouvent dans ce budget, j'ai noté aussi votre volonté de travailler au sein des commissions et de faire des propositions constructives, travaillons donc ensemble pour les palaisiens.

Madame le Maire présente le projet du budget primitif pour l'année 2014 et le soumet au vote :

Section de fonctionnement : équilibrée en dépenses et recettes à 5 880 849 €. Le vote a lieu par chapitre.

DEPENSES :

Chapitres : 011 - 012 - 65 - 014 - 66 - 67 - 023 – 042

Vote :

Pour : 23

Contre : 6 (Yvan TRICART – Claudine DELY – Guénaël LOISEL – Carole SALESSE – Cédric FORGET – Dominique FORTUNE)

Abstentions : /

RECETTES :

Chapitres : 70 - 74 - 75 - 013 - 76 - 77 - 042

Vote :

Pour : 23

Contre : 6 (Yvan TRICART – Claudine DELY – Guénaël LOISEL – Carole SALESSE – Cédric FORGET – Dominique FORTUNE)

Abstentions : /

Chapitre 73 : Unanimité

Le vote des taux des taxes directes locales :

Libellés	Bases	Taux	Produits
Taxe d'habitation	10 067 000	11.99	1 207 033
Foncier bâti	6 349 000	22.64	1 437 414
Foncier non bâti	29 000	99.84	28 954

Vote : Unanimité

Section d'investissement : équilibrée en dépenses et recettes à 1 476 205 €. Le vote a lieu par chapitre et par opération.

DEPENSES :

Chapitres : 16 - 20 – 21 – 23 - 040

Vote :

Pour : 23

Contre : 6 (Yvan TRICART – Claudine DELY – Guénaël LOISEL – Carole SALESSE – Cédric FORGET – Dominique FORTUNE)

Abstentions : /

Opérations : 0030 – 0069 – 0075 – 0097 – 0106 – 0113 – 0119 – 0127 – 0128 – 0129

Vote :

Pour : 23

Contre : 6 (Yvan TRICART – Claudine DELY – Guénaël LOISEL – Carole SALESSE – Cédric FORGET – Dominique FORTUNE)

Abstentions : /

RECETTES :

Chapitres : 10 - 13 - 16 - 021 - 040

Vote :

Pour : 23

Contre : 6 (Yvan TRICART – Claudine DELY – Guénaël LOISEL – Carole SALESSE – Cédric FORGET – Dominique FORTUNE)

Abstentions : /

Opération : 0075– 0128 – 0129

Vote :

Pour : 23

Contre : 6 (Yvan TRICART – Claudine DELY – Guénaël LOISEL – Carole SALESSE – Cédric FORGET – Dominique FORTUNE)

DELIBERATION n°34/2014

Autorisation de Programme et Crédit de paiement (AP/CP) pour la construction d'une cuisine centrale

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 25 avril 2014

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 25 avril 2014

Madame le Maire

Ce point concerne le projet de cuisine centrale, il s'agit de fonctionner en autorisation de programme et en crédit de paiement, ce qui permet de scinder la dépense sur plusieurs exercices. Vous avez souvent évoqué, les uns et les autres, pas spécialement le groupe d'opposition lors du mandat précédent, à ce que des opérations fassent l'objet de répartition sur plusieurs exercices, même si les tranches ne sont pas équivalentes, ce qui n'est pas possible puisqu'il faut qu'elles correspondent à un seuil de réalisation. Il vous est proposé d'acter ce principe concernant le projet de cuisine centrale : ainsi donc le montant global de cette autorisation pourrait être de 2 millions d'euros TTC, les crédits de paiement pour 2014 à hauteur de 1 088 288 euros, tels que nous l'avons vu tout à l'heure au budget, les crédits de paiement pour 2015, à hauteur de 1 234 331 euros, et, enfin pour 2016 : 656 841 euros, à savoir que le financement, à l'heure actuelle, en termes de subventions seraient de 100 000 euros au titre de la DETR, 80 000 euros du Conseil Général, nous laissant une part communale de 1 820 000 euros. Ces demandes de subventions ne sont pas terminées, ce sont juste celles qui sont déjà acquises pour ce projet.

Cédric FORGET

Je trouve juste troublant la proposition de budget sur 2 millions d'euros alors que dans le point précédent, vous nous précisiez que c'était à l'étude que la décision finale n'était pas encore prise.

Madame le Maire

La décision de refaire quelque chose est prise.

Cédric FORGET

J'ai bien compris cela, mais, s'il ne s'agit que d'une rénovation qui ne coûte que la moitié, ou 1 million d'euros.

Madame le Maire

Nous réajusterons, le moment venu, les crédits sur les exercices futurs, là, nous n'avons engagé que sur 2014, et, il est toujours plus simple de voir à la baisse qu'à la hausse.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2311-3 ;

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 ;

Vu l'instruction M14 ;

Considérant que le vote en autorisation de programme et crédit de paiement, AP/CP est nécessaire au montage de l'opération de construction d'une cuisine centrale ;





Considérant que la procédure de consultation visant à désigner l'AMO étant en cours, l'estimation chiffrée détaillée du coût de l'opération ne sera produite qu'après vote du Budget Primitif mais que la commune dispose d'éléments suffisants à l'appui de la présente délibération pour inscription dès à présent au Budget Primitif 2014 ;

Précisant néanmoins qu'en cas d'écart conséquent par rapport au chiffrage fourni ultérieurement par l'AMO, une nouvelle délibération corrigera les montants initialement proposés ;




Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE DE :

- **VOTER** le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la réalisation de l'opération cuisine centrale ainsi que détaillée ci-après :

-  Montant global de l'AP : 2 000 000 € TTC
-  CP 2014 : 1 088 288 €
-  CP 2015 : 1 234 331 €
-  CP 2016 : 656 841 €

- **INDIQUE** que ces dépenses seront équilibrées comme suit :

-  Subvention DETR : 100 000 €
-  Subvention Conseil Général : 80 000 €
-  Part communale : 1 820 000 €

- DIT que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2014.

Vote pour cette délibération :

Pour : 23

Contre : 6 (Yvan TRICART – Claudine DELY – Guénaél LOISEL – Carole SALESSE – Cédric FORGET – Dominique FOURTUNE)

Abstentions : /

DELIBERATION n°35/2014

Autorisation de Programme et Crédit de paiement (AP/CP) pour la mise en accessibilité des vestiaires des tribunes du stade Raymond Claveyrollas

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 25 avril 2014

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 25 avril 2014

Madame le Maire

Il en est de même pour le projet de mise aux normes des vestiaires des tribunes du stade Claveyrollas d'un montant global de 422 000 euros, soit, pour 2014, des crédits de paiement à hauteur de 30 000 euros et pour 2015, nous vous proposons d'inscrire 392 000 euros avec des financements divers, tout d'abord, du CNDS pour 100 000 euros, du Conseil Général, 45 000 euros, laissant la part communale à 277 000 euros.

Claudine DELY

Je remarque, comme pour le projet précédent, et c'est dommage car c'était une construction qui nous aurait probablement convenu, le fait de nous présenter bien clairement les crédits de paiement annuels, puisque c'était justement une initiative intéressante, dommage aussi que cela porte sur des projets qui ne nous agrément pas. Je voudrais préciser pour ce qui concerne la mise en accessibilité des vestiaires du stade Claveyrollas, bien évidemment, qu'il ne s'agit pas d'une opposition à la pratique du foot, mais, il nous a semblé qu'il y avait d'autres priorités, c'est le premier point, et, en matière de sport, il me semble que l'argument avancé était que cela posait problème pour d'éventuels matchs si ce n'était pas aux normes, le foot du Palais ne se produit pas en Nationale 1. Par contre, il y a un problème de conformité au niveau du Dojo, cela fait plus de 25 ans qu'il n'est pas aux normes et que nous ne pouvons pas faire de véritables rencontres car le public ne peut pas y entrer. Il est adapté pour les arts martiaux - ce qui est normal car c'est un Dojo - mais pas pour la Lutte ce qui l'oblige ainsi que le Judo et les autres arts martiaux à faire d'éventuelles rencontres dans la halle des sports ; ils ont des dérogations valables pour certains sports, mais sont obligés de fonctionner comme cela depuis plus de 25 ans, ce que je voulais dire, c'est qu'il y a toujours possibilité d'avoir des dérogations. L'argument supplémentaire que nous souhaitons apporter c'est le fait qu'en matière de priorité, et ce n'est pas une action contre le foot, au contraire, je suis satisfaite qu'il y ait autant de sports pratiqués au Palais, mais, cela ne nous semblait pas être une priorité des plus prioritaires.

Madame le Maire

Sur le foot, il y a d'abord un problème de mise aux normes, mais Denis LIMOUSIN pourra en parler certainement mieux que moi ; cependant, dès lors que nous touchons un bâtiment, nous sommes tenus de réaliser aussi la mise aux normes en matière d'accessibilité, sinon, effectivement, pour moi non plus, la mise en accessibilité des vestiaires des tribunes, ce n'est pas forcément la priorité par rapport à d'autres équipements que tu as pu citer plus avant dans ton propos. Ceci étant, cela pose quand même un souci pour la pratique sportive du foot sur notre commune, j'ai pu assister sur notre commune à une compétition de judo et de lutte, si nous devons faire un dojo susceptible d'accueillir tous les participants et le public, il faudrait un dojo aux dimensions de la halle des sports et je ne vois pas comment nous pourrions faire. Je tiens à rappeler que des investissements relativement importants ont été réalisés pour le dojo l'année passée, et qu'ils ont, sauf erreur de ma part mais tu as assisté aussi à l'assemblée générale de l'Amicale Laïque, fait l'objet de remerciements.

Claudine DELY

Bien évidemment, je tiens à préciser que personne ne m'a demandé d'intervenir en faveur d'une association quelle qu'elle soit, c'est une initiative tout à fait personnelle, mon propos portait exclusivement sur la possibilité de dérogation.

Madame le Maire

Au bout d'un moment ce n'est plus possible.

Denis LIMOUSIN

Par rapport à cette question de dérogation, sans doute que la Fédération de Lutte est plus conciliante que celle du football. Si nous n'opérons pas cette modification au niveau des vestiaires, le club de football du Palais ne pourrait plus jouer au niveau de ligue, tout simplement, et donc dire à la SAP que l'équipe première qui joue en promotion d'honneur tombe en 1^{ère} division, l'équipe 2 en 2^{ème} division, l'équipe 3 en 4^{ème} division. La SAP est un club formateur de jeunes et ces jeunes aspirent bien évidemment à jouer à un niveau tout à fait correct, voilà pourquoi, il nous fallait donner un signe très clair par rapport à ces vestiaires et cette mise aux normes.

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L. 2311-3 ;

Vu le décret 97-175 du 20 février 1997 ;

Vu l'instruction M14 ;

Considérant que le vote en autorisation de programme et crédit de paiement, AP/CP est nécessaire au montage de l'opération de Mise en accessibilité des vestiaires des tribunes du stade Raymond Claveyrollas ;

Considérant que la procédure de consultation visant à désigner le Maître d'Œuvre étant en cours, l'estimation chiffrée détaillée du coût de l'opération ne sera produite qu'après vote du Budget Primitif mais que la commune dispose d'éléments suffisants à l'appui de la présente délibération pour inscription dès à présent au Budget Primitif 2014 ;

Précisant néanmoins qu'en cas d'écart conséquent par rapport au chiffrage fourni ultérieurement par le Maître d'Œuvre, une nouvelle délibération corrigera les montants initialement proposés ;

Le conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE DE :

- **VOTER** le montant de l'autorisation de programme et la répartition des crédits de paiement relatifs à la réalisation de l'opération cuisine centrale ainsi que détaillée ci-après :

- ✚ Montant global de l'AP : 422 000 € TTC
- ✚ CP 2014 : 30 000 €
- ✚ CP 2015 : 392 000 €

- **INDIQUER** que ces dépenses seront équilibrées comme suit :

- ✚ Subvention CNDS : 100 000 €
- ✚ Subvention Conseil Général : 45 000 €
- ✚ Part communale : 277 000 €

- **DIT** que les crédits correspondants seront inscrits au Budget Primitif de l'exercice 2014.

Vote pour cette délibération :

Pour : 23

Contre : 6 (Yvan TRICART – Claudine DELY – Guénaël LOISEL – Carole SALESSE – Cédric FORGET – Dominique FOURTUNE)

Abstentions : /

DELIBERATION n°36/2014

Vote du budget de l'eau 2014

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 25 avril 2014

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 25 avril 2014

Madame le Maire

Ce point concerne le budget de l'eau potable, même s'il est plus modeste que notre budget communal il n'en reste pas moins important. Je le disais l'année passée pour les élus présents, nous devons veiller de près à ce budget, preuve en est que cette année, nous accusons un léger déficit sur l'exercice dernier, ce qui, sur le budget de l'eau est problématique, puisque la seule recette vient de la vente de l'eau aux abonnés et comme il s'agit d'un budget annexe nous ne pouvons pas abonder avec une quelconque dotation du budget communal, ce qui implique que l'équilibre doit se réaliser sur le prix de vente à l'usager. Ce budget, en section d'exploitation s'équilibre pour l'année 2014 en recettes et en dépenses à 458 400 euros, il n'y pas de choses particulièrement dispendieuses sur ce budget, nous achetons l'eau ; c'est l'essentiel de notre dépense, s'y ajoutent les nombreuses taxes, notamment la redevance pollution pour l'agence de Bassin qui est de 72 000 euros, mais, nous ne pouvons pas faire autrement, nous retrouvons une charge financière de 11 000 euros qui correspond aux intérêts d'emprunts ; là aussi, les réseaux d'eau, je ne vois pas comment repousser des dépenses à ce niveau-là, nous avons une convention d'assistance avec la Ville de Limoges et un suivi régulier de nos réseaux avec un entretien particulièrement cohérent et précautionneux. Il est quand même difficile de faire différemment, certains investissements sont pour préserver la qualité de nos réseaux, tout ceci nous amène vite au 458 000 euros que nous nous devons d'équilibrer avec nos recettes, dont la principale est le produit de la vente d'eau aux abonnés. Autre sujet d'inquiétude aussi, nous achetons notre eau à la Ville de Limoges, nous sommes liés avec une convention d'assistance aux services techniques de la Ville de Limoges, les relations qui nous avons jusqu'alors étaient un peu moins tendues diplomatiquement, j'espère que les conditions dans lesquelles nous travaillons actuellement pourront être préservées. C'est un sujet d'inquiétude, alors, nous n'allons pas jeter des doutes sur la poursuite de la collaboration avec la Ville de Limoges, mais il va falloir reprendre assez rapidement l'attache des nouveaux élus de la Ville de Limoges pour savoir ce qu'ils comptent faire, en matière de fourniture d'eau et d'assistance technique aux communes. J'avais entendu qu'ils souhaitent même privatiser le service de l'eau, il peut y avoir souci. Les investissements sont relativement faibles, nous avons une section qui s'équilibre en recettes et en dépenses à hauteur de 230 000 euros, les seuls travaux d'importance sont ceux qui sont répertoriés comme relativement urgents par les services de la Ville de Limoges sur la rue Pierre et Marie Curie. Les recettes d'investissement, forcément un emprunt pour arriver à couvrir la dépense, qui dit emprunt dit aussi intérêts qui courront dès l'année prochaine et qui viendront encore s'ajouter aux intérêts déjà constatés en dépenses d'exploitation. C'est un budget très serré auquel nous devons prêter la plus grande attention et j'espère

sincèrement que la Ville de Limoges reconduira son assistance dans les mêmes conditions sinon nous serions gravement en difficulté.

Dominique FOURTUNE

Dans les investissements de prévus est-ce qu'une amélioration globale de l'efficacité du réseau, diminution des fuites, est estimée ? En particulier dans les voies qui vont être traitées. D'autre part, est-ce qu'il est envisageable, peut-être pas dans cette année budgétaire mais future, de lancer des actions de sensibilisation des consommateurs pour qu'ils maîtrisent leur consommation d'eau ?

Madame le Maire

Evidemment ce réseau est très dégradé donc nous allons améliorer les choses et diminuer le risque de fuite par un remplacement de réseau complet. Les actions de sensibilisation à l'économie d'eau sont faites de manière assez générale : des actions sont menées, il faudrait avoir la mémoire de tous les budgets précédents mais les économies d'eau se traduisent de manière significative sur les consommations des palaisiens, puisque la vente d'eau aux abonnés ne cesse de diminuer d'année en année ; le nombre de mètres cubes vendus diminue chaque année, cela est logique, chacun fait attention à sa dépense d'eau, à sa dépense énergétique aussi, cela va dans le bon sens, malheureusement pour nous, cela nous pénalise aussi. D'où l'importance de l'entretien et l'amélioration de nos réseaux pour limiter les fuites, la différence peut venir de ces actions-là.

Christophe LABROSSE

Pour en revenir à ce que nous versons à l'agence Loire Bretagne, en contrepartie de la redevance que nous versons, que font-ils pour nous ?

Madame le Maire

Au niveau de la commune directement, pas grand-chose, voire rien. Ils interviennent plus en Bretagne, mais, ils ont d'autres problèmes, Yvan TRICART dirait cela mieux que moi mais je peux le faire de temps en temps : à part nous envoyer une brochure en papier glacé de 50 pages qui doit coûter cher, c'est tout, mais nous avons une redevance pollution qui défie l'entendement ; j'ai demandé des explications à plusieurs reprises, je n'ai jamais compris leur mode de calcul, à part nous dire qu'elle était obligatoire, ce que j'ai bien compris. Ceci étant notre budget est préoccupant.

Yvan TRICART

Il y a une chose sur laquelle ils peuvent participer et qui peut nous intéresser, ils subventionnent la remise en état des stations d'épuration, et, entre autres, je sais que l'an dernier une somme n'a pas été utilisée. Pour l'ouverture de la baignade, il est extrêmement important que les stations d'épuration privées et publiques soient revues en amont, donc là, il y a un débat peut-être à avoir avec les élus et la population sachant qu'il y a une masse financière qui n'a pas été dépensée, qui est entre les mains de l'ARS au niveau de la Région, et, qui est subventionnée très fortement par l'agence de Bassin.

Madame le Maire

Connaissez-vous le taux de subvention ?

Yvan TRICART

Je ne sais plus.

Madame le Maire

C'est peut-être cela qui freine les ardeurs de mes collègues en amont de la commune, avoir une subvention cela est bien, sauf si le reste à charge est élevé.

Yvan TRICART

Non, je crois que c'est de l'ordre de 80%, c'est assez important.

Madame le Maire

Effectivement. Reste à convaincre les élus en amont que nos priorités rejoignent les leurs ou dans l'autre sens, mais, je vous remercie de l'information.

Claudine DELY

Nous nous sommes inscrits aux travaux de l'ARS notamment en ce qui concerne ce genre d'intervention, nous pourrions essayer de nous informer sur la réelle utilisation des fonds et des éventuelles subventions de l'agence Loire Bretagne en direction du Limousin, ce qui, effectivement, n'est pas prioritaire pour les attributions.

Madame le Maire

C'est clair, pratiquement tous les fonds vont sur la Bretagne.

Yvan TRICART

Concernant le budget de l'eau, 2 sources existent pour trouver de l'argent : la principale venant effectivement des abonnés, mais aussi, ce qu'a appuyé Dominique FOURTUNE tout à l'heure, les fuites. Il est évident que si nous diminuons les fuites d'eau c'est autant d'argent que nous ne dépensons pas, c'est important. Depuis 2005, nous avons un glissement des fuites, il est vrai que Limoges fait son travail, mais je crois qu'il y a nécessité - nous sommes dans une situation un peu plus difficile et j'y reviendrai - de rediscuter avec eux. Nous étions à 91% de qualité de rendement du réseau, maintenant nous sommes à 77,5%, soit 22,5% de fuites, nous avons passé le code d'alerte. C'est pour cela que je suis favorable aux investissements, nous dépensons actuellement 55 000 euros pour les fuites, soit une possibilité d'annuités d'emprunt relativement importante. Si avec la Ville de Limoges nous arrivons à dire qu'en faisant tels investissements, nous pouvons garantir 20 000 m³ de moins de fuites, soit une capacité d'annuités de 20 000 euros, ce qui n'est pas neutre et nous permettrait de faire des travaux, il faut avoir cette démarche un peu particulière et discuter un peu en amont. La deuxième chose que je souhaite dire, c'est que je suis inquiet concernant le changement de la Ville de Limoges, j'ai noté ce qu'ont dit les responsables quand Manuel VALLS a annoncé les 10 milliards de suppression d'économie à la charge des communes, immédiatement ils sont intervenus en disant qu'ils allaient être obligés de privatiser un certain nombre de fonctions de service public, le Maire de droite s'apprête à faire porter la responsabilité au gouvernement, ils ont cité tour à tour l'eau, les crèches et la restauration. Il y a une inquiétude qui est double, la droite a gagné la Ville de Limoges et je désapprouve le plan de rigueur lancé par Manuel VALLS qui va servir de prétexte. Nous avons intérêt à prendre des mesures importantes pour diminuer nos charges, c'est pour cela que le débat sur les fuites est extrêmement important.

Madame le Maire

Le débat sur les fuites est important et nous l'avons eu aussi les autres années. Il s'équilibre entre nos possibilités de reprendre certains réseaux - pour quelle amélioration ? Et avec quel emprunt ? - nous avons tout un travail à faire en essayant de quantifier le gain que cela peut faire par rapport à la perte que procure l'investissement, nous sommes tellement serrés au niveau du budget que tout cela se calcule. Nous parlions de l'investissement sur l'avenue Jean Giraudoux, ce n'est pas pour se faire plaisir, si nous l'avons ciblé, c'est que nous savons que nous avons ces réseaux-là à reprendre ; c'est valable pour l'eau mais également pour l'assainissement, mais, nous devrions nous y retrouver au niveau de la qualité du réseau.

Yvan TRICART

Ce serait bien que nous ayons un vrai projet, la Ville de Limoges a de très bons équipements, j'ai eu l'occasion de les voir. A priori, au Palais, nous avons l'énorme de chance de savoir où passent les réseaux, ce qui n'est pas le cas dans toutes les communes. A partir du moment où nous avons cette chance - là, ils ont une capacité d'appareils pour détecter réellement les mouvements d'eau et les fuites.

Madame le Maire

Ce n'est pas si évident que cela quand même, car, la dernière fuite, nous l'avons cherchée un moment.

Yvan TRICART

C'était pour un cas particulier si vous vous souvenez bien. Si nous pouvions avoir un état du réseau, cela vaudrait le coup de commander un vrai état du réseau, car, il y a au moins 10% de fuites à récupérer.

Madame le Maire

Nous avons notre diagnostic que nous voyons chaque année, nous pouvons effectivement demander à ce que ce soit un peu plus pointu sur la nécessité de revoir tels ou tels secteurs.

Madame le Maire présente le budget primitif du service de l'eau 2014 et le soumet au vote (le vote a lieu par chapitres) :

Section d'exploitation : équilibrée en dépenses et recettes à 458 400.00 €

DEPENSES : Unanimité

RECETTES : Unanimité

Section d'investissement : équilibrée en dépenses et recettes à 230 000.00 €

DEPENSES : Unanimité

RECETTES : Unanimité

Départ de Dominique FOURTUNE à 20h35

DELIBERATION n°37/2014

Subventions communales 2014

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 25 avril 2014

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 25 avril 2014

Madame le Maire

Nous devons voir maintenant les subventions communales dont vous avez eu la liste avec la note de synthèse ; plutôt que d'égrainer les subventions exceptionnelles, nous les avons portées aussi dans la liste qui vous est présentée, ainsi donc nous retrouvons pour l'année, les demandes récurrentes que sont celles du foot et du rugby pour l'organisation de leurs tournois, le cyclo-cross, de même la subvention pour le voyage en Catalogne pour les élèves de CM2 qui a été revalorisée, et, la demande exceptionnelle du Judo pour son tournoi.

Denis LIMOUSIN

Toujours dans le cadre des subventions exceptionnelles, vous avez noté une ligne qui reprend la section basket de l'Amicale Laïque, il s'agit du rattrapage des 3 années qui n'avaient pas été prises en compte en termes de subvention alors que cette section a été englobée dans l'Amicale Laïque ; nous avons donc un arriéré de 105 euros, concernant les subventions normales, nous augmentons l'Amicale Laïque de 35 euros au titre de 2014.

Claudine DELY

Nous avons voté contre tout le budget et la ligne des subventions étaient bien évidemment dedans, pour autant, concernant les subventions, pour que les clubs de sports et autres puissent fonctionner sur la commune, ce sont les forces vives de la communes, nous n'avons pas d'opposition à cela. Le montant des subventions est d'environ 36 000, pourquoi dans le budget la ligne est-elle à 43 000 euros ?

Denis LIMOUSIN

Nous vous avons transmis le tableau des subventions, ensuite, Isabelle BRIQUET le disait, vous avez des subventions exceptionnelles qui ne sont pas toutes indiquées, il est possible que nous ayons d'autres demandes. Nous avons eu un débat assez riche en commission, nous allons travailler aussi sur des subventions exceptionnelles par rapport aux clubs qui jouent le jeu au niveau du périscolaire, donc, ce delta entre le prévisionnel et la somme que vous avez sur votre document permettra justement de répondre à ces demandes. C'est un travail qui se fera dans le cadre de la commission finances, cela a été justement une décision de cette commission.

Claudine DELY

Nous estimons donc que cette évaluation pourrait atteindre donc jusqu'à 7 000 euros d'écart ou s'agit-il d'une estimation approximative ?

Denis LIMOUSIN

Nous nous sommes laissés une marge de manœuvre de manière à pouvoir répondre d'une part aux subventions exceptionnelles « traditionnelles », mais également aux subventions exceptionnelles dans le cadre du périscolaire, sachant que nous partons un peu dans l'inconnu sur l'exercice 2014.

Annie PAUGNAT

Je souhaite juste dire qu'en tant que Présidente d'une association, je ne prendrai pas part à ce vote.

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal la liste des associations susceptibles de percevoir une subvention pour l'année 2014.

Madame Annie PAUGNAT, en tant que Présidente de la SEC indique ne pas prendre part au vote.

Après en avoir délibéré, le CONSEIL MUNICIPAL, à l'unanimité

DECIDE DE :

- **FAIRE** bénéficier les Sociétés et Groupements dont la liste suit (sous réserve que les bilans d'activités, financiers et le budget prévisionnel de chacun, soient déposés en Mairie) des subventions suivantes :

SUBVENTIONS 2014			
Amicale Laïque	4 068 €	Comice Agricole de Limoges	220 €
Société Sportive SAP	4 033 €	Maison du Limousin	35 €
Espérance du Palais	1 592 €	Association des donateurs de sang bénévoles du Palais	89 €
Canoë Kayak Club	237 €	Croix Rouge Française - Limoges	77 €
Aviron Club du Palais	397 €	Association des Pupilles de la Haute-Vienne	30 €
Rugby Club du Palais	1 592 €	Prévention Routière Haute-Vienne	22 €
Tennis Club du Palais	1 592 €	Association des Paralysés	21 €
Les Lionceaux. USEP Jules Ferry	226 €	Association Barrage	87 €
Les A C E S - Aristide Briand	226 €	M.R.A.P	50 €
Les Dauphins - Jean Giraudoux	226 €	Secours Populaire Français	162 €
Pupilles de l'Enseignement Public	50 €	Les Petites Mains Palaisiennes	89 €
J.M.F Section du Palais	702 €	Association des Déportés-Internés-Résistants et Patriotes de Haute-Vienne	337 €
Ensemble Orchestral du Palais	2 000 €	La Boite à Ouvrages	85 €
Chorale du Palais	2 000 €	UNICEF	47 €
Enfance Evasion	743 €	Atelier Palaisien	89 €
Amicale des Retraités	139 €	Aides Limoges	85 €
S.E.C	89 €	Gym Bonne Forme	85 €
FNACA - Comité du Palais	165 €	Amis du Musée de la Résistance	104 €
Association des Propriétaires de Beauvais	210 €	Amicale du Personnel Municipal	6 800 €
Amicale des Résidents du Pas de la Mule	126 €	Quad "Nature - Evasion"	41 €
Amicale des Combeaux	126 €	Conciliateurs et médiateurs de justice	102 €
Amicale des Bouéradours	89 €	Sporting Club Vélo	35 €
Société communale de Chasse	270 €	Cyclo Club Palaisien	35 €
Sté de Pêche " l'Ablette Palaisienne"	89 €	Association "Bouge ta ville"	35 €
Amicale des Amis de la Prade	89 €	Association des accidentés de la vie Haute-Vienne (FNATH-Limoges)	100 €
Société mycologique du Limousin	121 €	TOTAL A	30 059 €

Subventions exceptionnelles connues	
RCP 3 Tournois jeunes	800 €
SAP Tournois Pâques- Pentecôte	800 €
CRCL Cyclo-cross	500 €
Amicale Laïque JUDO - 15ème Rencontre poussins-benjamins - Mars 2014	350 €
Amicale Laïque (Section basket: rappel de 3 années)	105 €
Subvention voyage Catalogne CM2 (50 € / élève / classe)	3 200 €
TOTAL B	5 755 €

TOTAL A + B

35 814, 00 €

Subvention votée au BP (article 6574)

43 000,00 €

Reste pour subventions exceptionnelles

7 186,00 €

Subventions CCAS	
CCAS	50 000 €
TOTAL B	50 000 €
Subvention votée au BP (article 657362)	50 000 €

DELIBERATION n°38/2014

Admission en non-valeur sur le budget communal

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 25 avril 2014

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 25 avril 2014

Madame le Maire

Ce point concerne des admissions de titres en non-valeur sur le budget communal, toutes les poursuites étant épuisées, il vous est proposé d'admettre en non-valeur les titres suivants : 536,12 euros d'une part – impayé de la location de la salle des fêtes - et 24,62 euros, d'autre part – de la cantine- .

Après exposé de Madame le Maire

Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE DE :

- **ADMETTRE** en non-valeur sur le budget communal la liste suivante :

- « irrécouvrabilité suite à poursuites en contentieux épuisées » : 536,12 euros
- « créances d'un montant unitaire inférieur au seuil des poursuites fixées par délibération du conseil municipal » : 24,62 €

DELIBERATION n°39/2014

Admission en non-valeur sur AEP

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 25 avril 2014

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 25 avril 2014

Madame le Maire

Ce point concerne des admissions de titres en non-valeur sur le budget AEP, il ne faudrait pas que nous en ayons trop cela n'aide pas notre budget, je rappelle que nous avons eu l'an dernier 2 admissions en non-valeur relativement importantes, une de 2 000 euros et une autre qui dépassait 2 000 euros, ramené à notre déficit, nous voyons bien que cela pose quelques soucis. Ceci étant, toutes les procédures de recours ayant été épuisées, je vous propose d'admettre en non-valeur les titres suivants : 307,55 euros d'une part, et 1,72 euros d'autre part.

Yvan TRICART

Lorsque cela est mis en non-valeur, ce n'est pas le budget communal qui prend en charge ?

Madame le Maire

Pas sur le budget de l'eau.

Yvan TRICART

Pourquoi ? Cela est bien une aide à des personnes en difficultés, c'est du social.

Madame le Maire

Si nous connaissons les personnes, parfois, des gens ne payent pas pour différentes raisons, mais, elles ne s'adressent pas à la collectivité au titre du service social, ce qui fait que les poursuites s'enclenchent, cela arrive en commission de surendettement avec parfois un effacement de dette, et, à ce moment-là, l'imputation se fait sur le budget concerné.

Yvan TRICART

Nous n'avons pas la possibilité de faire autrement ?

Madame le Maire

Pas quand nous en arrivons au stade de la mise en non-valeur.

Yvan TRICART

Il serait logique que ce ne soit pas le budget de l'eau.

Madame le Maire

Pas forcément puisqu'il s'agit d'une facture d'eau.

Yvan TRICART

Là, nous votons un service social, nous allons annuler la facture, c'est une aide à ces personnes-là, donc une aide sociale.

Denis LIMOUSIN

Ce n'est pas une aide, c'est une admission en non-valeur.

Yvan TRICART

Sur la démarche, c'est une activité sociale que nous sommes en train de faire en supprimant cette facture.

Denis LIMOUSIN

Ce serait une aide, cela aurait été vu en CCAS.

Madame le Maire

De toute façon, nous ne pouvons pas faire comme cela. Ce que nous faisons, et Carole SALESSE est membre du CCAS, lorsqu'une personne est en difficulté et que nous savons que nous allons les retrouver ici, le service social aide pour justement le règlement des factures d'eau des personnes en grande difficulté. Là, ce sont des personnes qui n'ont pas sollicité le service social, qui laissent courir des factures pour diverses raisons et nous n'allons pas juger quoi que ce soit, il nous est donc demandé d'annuler le titre. Lorsque toutes les poursuites sont épuisées, qu'il n'y a plus aucun moyen de recouvrer cette somme-là, la seule façon, pour nous, de rééquilibrer notre budget, est d'annuler le titre. Parfois nous annulons des titres qui remontent à 4 voire 5 exercices, cela pose des difficultés, notamment sur notre budget eau, et, les 2 factures particulièrement importantes suite à des liquidations, même si cela nous paraissait injuste parce qu'il y avait des fonds par ailleurs - il ne faut pas se cacher la vérité - les personnes ne pouvaient pas être poursuivies pour les montants qu'elles devaient à la collectivité puisque c'était au titre de la société. Il n'empêche que ces 2 admissions d'un montant total de 5 000 euros nous auraient bien servi par ailleurs et nous aurions également évité notre déficit. Ceci étant, les règles sont les règles et nous ne pouvons pas faire autrement, c'est pourquoi, je vous propose d'admettre ces titres en non-valeur.

Après exposé de Madame le Maire

Le CONSEIL MUNICIPAL après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE DE :

- **ADMETTRE** en non-valeur sur le budget AEP la liste suivante :

- « clôture insuffisance actif sur RJJ » : 307,55 euros
- « créances d'un montant unitaire inférieur au seuil des poursuites fixées par délibération du conseil municipal » : 1,72 €

DELIBERATION n°40/2014

Adhésion à l'association des Communes Jumelées du Limousin

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 25 avril 2014

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 25 avril 2014

Madame le Maire

Ce point concerne l'adhésion à l'association des communes jumelées du Limousin, nous sommes jumelés avec une commune de moyenne franconie, Cadolzburg, et une commune Catalane, Sant Joan de les Abadesses, je vous propose de renouveler notre adhésion à l'association des communes jumelées du Limousin pour un montant de 536,30 euros.

Suite au renouvellement du conseil municipal, il est proposé que la commune du PALAIS SUR VIENNE reconduise son adhésion à l'association des Communes Jumelées du Limousin pour cette nouvelle mandature.

Il est rappelé que cette association a pour vocation de rassembler les communes de la Région Limousin de façon à être plus efficace dans leurs actions de jumelage et constitue un interlocuteur privilégié entre les collectivités territoriales et les communes jumelées du Limousin.

Elle propose ainsi de bénéficier de formations et d'aide au montage de dossiers de demande de subventions auprès de l'Union Européenne et apporte son soutien concernant toutes les actions liées au jumelage (échange d'expériences, accompagnement dans les projets, mutualisation de moyens notamment lors de déplacements, ...).

Enfin, il est précisé que le montant de l'adhésion cette année n'a pas subi d'augmentation par rapport à 2013 et s'élève donc, pour 2014, à 536,30 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE DE :

- **RECONDUIRE** l'adhésion à l'association des Communes Jumelées du Limousin pour la durée de cette nouvelle mandature.

- **DEMANDE** à ce que le montant de la cotisation soit acquittée annuellement pour ce faire (pour information, montant 2014 = 536,30 €).

DELIBERATION n°41/2014

Adhésion à l'association FACLIM (Fond d'Arts Contemporain des communes du LIMousin)

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 25 avril 2014

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 25 avril 2014

Madame le Maire

Nous avons désigné nos représentants auprès du FACLIM, il vous est donc proposé d'adhérer à l'association FACLIM pour ce nouveau mandat, et s'acquitter de la cotisation annuelle correspondante, soit 0,15 euros par habitant, ce qui représente 922,82 euros pour l'année 2014.

Suite au renouvellement du conseil municipal, il est proposé que la commune du PALAIS SUR VIENNE reconduise son adhésion à l'association FACLIM (Fonds d'Art Contemporain des Communes du Limousin).

Il est rappelé que cet organisme est une association fondée en 1982 sur un principe de mutualité : 0,15 € par an et par habitant dans le but d'acquérir des œuvres d'art mises à disposition des communes adhérentes dans le cadre d'opérations annuelles telles que exposition, conférence,... Le montant de la cotisation pour 2014 s'élève donc à 922.80 €.

Il est précisé qu'aujourd'hui, le FACLIM comprend 58 communes adhérentes qui peuvent bénéficier, en outre, d'un accès permanent aux collections sous forme de prêts gratuits d'œuvres d'art.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE DE :

- **RECONDUIRE** l'adhésion à l'association FACLIM (Fonds d'Art Contemporain des Communes du Limousin).pour la durée de cette nouvelle mandature.

- **DEMANDE** à ce que le montant de la cotisation soit acquittée annuellement pour ce faire (pour information, montant 2014 = 922,80 €).

DELIBERATION n°42/2014

Désignation d'un correspondant « sécurité routière »

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 25 avril 2014

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 25 avril 2014

Madame le Maire

Il nous fait désigner un correspondant « sécurité routière », dans la logique des attributions confiées aux élus et le conseiller délégué chargé du domaine routier étant Christophe BARBE, je vous propose de le désigner correspondant « sécurité routière ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE DE :

- **DESIGNER** Monsieur Christophe BARBE en qualité de correspondant « sécurité routière » auprès des services de la préfecture et des acteurs en ce domaine.

DELIBERATION n°43/2014

Désignation de correspondants « défense » et « pandémie »

Reçu à la Préfecture de la Haute-Vienne le 25 avril 2014

Conformément au Code Général des Collectivités Territoriales formalités de publicité effectuées le 25 avril 2014

Madame le Maire

Comme d'habitude aussi, Il nous est demandé de désigner un correspondant « défense », je vous propose Martial BRUNIE et Ludovic GERAUDIE comme correspondant « pandémie ».

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

DECIDE DE :

- DESIGNER

✓ Monsieur Martial BRUNIE en qualité de correspondant « Défense »

✓ Monsieur Ludovic GERAUDIE en qualité de correspondant « Pandémie »

auprès des services de l'état.

Madame le Maire

Nous en avons terminé avec le Conseil Municipal de ce soir, juste une précision concernant la fermeture de la classe à l'école Jules Ferry : pour avoir assisté au CDEN, au titre du département, mais cela m'a donné l'occasion de défendre notre école, la réponse de l'Inspecteur d'Académie est de maintenir la fermeture ; par contre, il a aussi indiqué qu'il prenait en compte les éléments que je lui ai développés qui reprenaient ce que nous avons vu ensemble au moment de la prise de la motion, qu'il prenait acte de ma décision de n'accorder aucune dérogation, que la situation serait revue avec l'Inspecteur de Secteur au mois de juin pour faire un premier point et bien sûr, les effectifs seraient recomptés à la rentrée. Je vais tenir bon sur les demandes de dérogation qui continuent de me parvenir, les effectifs seront recomptés à la rentrée sachant qu'il reste 2 postes éventuellement pour l'ensemble des communes pour la rentrée prochaine, voilà le point sur un dossier qui me paraît important.

Fin de la séance à 20h45

